

Aux représentantes et aux représentants des médias

LANCEMENT DE LA PÉTITION :

POUR LE BIEN DES ÉLÈVES FRIBOURGEOIS : DES EFFECTIFS PERMETTANT UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ AU SECONDAIRE SUPÉRIEUR !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fribourg, le 17 décembre 2019

Chère Madame, Cher Monsieur,

La Direction de l'instruction publique de la culture et du sport du canton de Fribourg (DICS) procède jusqu'au 31 janvier 2020 à une consultation sur le Règlement d'application (RESS) de la nouvelle loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) entrée en vigueur le 1^{er} août dernier.

Dans ses articles 24 à 26, le RESS propose des effectifs de classe que les milieux pédagogiques fribourgeois¹ jugent trop élevés, et donc incompatibles avec le maintien et le développement d'un enseignement de qualité dans notre canton. Ils lancent aujourd'hui une pétition - dont vous trouverez l'énoncé et l'argumentaire en pièce jointe - pour demander à la DICS de revoir ses chiffres à la baisse et de ne pas dépasser des effectifs maximaux de 24 élèves par classe en discipline fondamentale (proposition de la DICS : 27), de 21 élèves en moyenne par classe en discipline fondamentale (proposition de la DICS : 22) et de 16 élèves en moyenne en cours à option (proposition de la DICS : 17).

La situation

Après l'entrée en vigueur, le 1^{er} août dernier, de la nouvelle LESS loi sur l'enseignement secondaire supérieur, la DICS met en consultation le RESS, son règlement d'application, jusqu'au 31 janvier 2020. La notion d'effectifs y est traitée. La DICS fixe ces derniers, en discipline fondamentale, entre 14 et 27 élèves par classe, avec des variations possibles vers le haut et le bas dans des circonstances particulières. En discipline fondamentale, la DICS vise des effectifs moyens de 22 élèves. Pour les cours à option, elle fixe une moyenne de 17 élèves par groupe.

Une pétition

Aujourd'hui, après les tables rondes auxquelles ils ont participé ce printemps, les milieux pédagogiques fribourgeois lancent une pétition pour demander à la DICS de revoir ses chiffres à la baisse, ceci afin :

- de permettre un enseignement qui favorise des apprentissages de qualité et permette de maintenir et de développer l'excellence de la formation fribourgeoise, si souvent vantée par le Conseil d'Etat comme un atout du canton ;

¹ AFPESS (Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire supérieur), FAFE (Fédération des associations fribourgeoises d'enseignants), SSP (Syndicat des services publics), Comité de l'association des parents d'élèves francophones du Collège Sainte Croix, Association des professeurs du Collège Saint Michel, Comité des professeurs du Collège de Gambach, Comité des délégués du Collège Sainte Croix.

- de répondre aux recommandations des partis politiques fribourgeois qui se sont prononcés sur les effectifs de classe lors de la consultation sur la LESS en 2017 et qui proposaient des maxima variant entre 22 et 24 élèves. Il est intéressant ici de rappeler que le PDC, le parti du directeur de la DICS, écrivait lors de la consultation « *L'effectif des classes ne saurait en aucun cas dépasser 24 élèves. Il y va de la qualité des études et du traitement individuel de chaque étudiant.* » Il est aujourd’hui difficile de comprendre, si ce n’est à faire prévaloir les arguments financiers sur les questions pédagogiques, comment le directeur de l’instruction publique peut se situer à ce point au-delà des maxima considérés par son parti comme une limite à ne pas franchir.
- d’offrir et assurer des chances de réussite égales à tous les élèves, chances compromises par des effectifs pouvant varier du simple au presque double (14-27 élèves par classe) ;
- que les effectifs soient en adéquation avec la taille des classes et des équipements qui sont prévus pour 24-25 élèves au maximum, parfois moins, dans la plupart des établissements fribourgeois ;
- que les effectifs maximaux en discipline fondamentale correspondent au moins – dans le canton de Fribourg qui connaît une situation financière très favorable – à la moyenne des effectifs maximaux affichée par les autres cantons suisses (24 élèves environ) ;
- que les effectifs moyens en cours à option – qui ont été augmentés de 16 à 17 en 2013 avec les mesures d’économies structurelles cantonales – retrouvent une taille qui permet un enseignement personnalisé et diversifié.

Des préentions raisonnables

Aujourd’hui, les pétitionnaires ne demandent pas la lune.

- Ils font la demande que les effectifs maximaux, en discipline fondamentale, soient fixés à 24 élèves avec une moyenne visée de 21 élèves ;
 - ils demandent que les effectifs, pour les cours à option, retrouvent leur taille d’avant les mesures d’économie de 2013, soit 16 élèves en moyenne ;
 - ils demandent que les effectifs des très petits groupes d’option que le canton ouvre pour maintenir, de manière fort heureuse, la tradition humaniste fribourgeoise – cours de grec par exemple – ne soient pas pris en compte dans la moyenne afin qu’ils ne doivent pas être compensés par des effectifs démesurés dans d’autres options ;
 - plus largement, ils demandent que la DICS ne considère plus la formation comme un coût, mais d’abord et avant tout comme un investissement capable d’assurer le rang et le bien-être futur du canton.
- Pour cela,
- ils demandent à la DICS de mettre en place, à travers le nouveau RESS, les conditions qui permettront à la formation secondaire supérieure fribourgeoise de se développer dans des conditions acceptables et de se maintenir dans le haut du classement en Suisse.

Les milieux pédagogiques lancent leur campagne qui se terminera le 31 janvier, en même temps que la consultation sur le RESS. Ils espèrent que de nombreuses et nombreux fribourgeois soutiendront leur démarche et les appellent à signer la pétition sur papier ou en ligne.

https://www.petitionenligne.ch/pour_le_bien_des_eleves_fribourgeois_des_effectifs_permettant_un_enseignement_de_qualite_au_schueler
https://www.petitionenligne.ch/mehr_unterrichtsqualitat_fur_die_schulerinnen_und_schuler_der_freiburger_mittelschulen_dank_tieferer_klassengrosse

Quant à vous, chères et chers représentantes et représentants des médias, nous vous remercions de relayer ce communiqué auprès de vos lecteurs, auditeurs ou téléspectateurs et restons volontiers à votre disposition pour tout complément d’information.

Contacts :

Emmanuel Mejia, président de l’AFPESS, 079 946 44 42

Virginie Burri, secrétaire syndicale, SSP-enseignement, 079 888 40 56.